

À quel titre ?	Êtes-vous actuellement chasseur ?	Votre avis est-il favorable au projet d'arrêté ?	Art. 1 : Ouverture générale	Art. 2 : Pour ce qui concerne le chevreuil et le daim	Art. 2 : Pour ce qui concerne le sanglier	Art. 2 : Pour ce qui concerne le cerf (élaphe - sika)	Art. 2 : Pour ce qui concerne le chamois	Art. 2 : Pour ce qui concerne le lièvre	Art. 2 : Pour ce qui concerne les perdrix et faisans	Art. 3 : Pour ce qui concerne le renard (chasse anticipée)	Art. 4 : Pour ce qui concerne la chasse à courre	Art. 5 : Pour ce qui concerne la vénerie sous terre	Art. 6 : Pour ce qui concerne la chasse en forêt domaniale	Art. 7 : Pour ce qui concerne la chasse en temps de neige	Art. 8 : Pour ce qui concerne le PMA bécasse	Art. 9 : Pour ce qui concerne le lapin	Art. 10 : Pour ce qui concerne la gélinotte des bois	Vos observations générales	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																Je suis favorable au projet d'arrêté portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse de certaines espèces de gibier pour la campagne 2024-2025	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	RAS	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui			Bonne mesure de proposer la protection des semis par l'approche dans une période où ce seul mode de chasse est viable		Très bien de permettre le prélèvement de chamois sur une population qui est installée en limite JURA Prélèvement qui seront faibles et ne menacent pas l'espèce			Important de garder cette chasse anticipée, ou les nuisances aux habitants, propriétaires de volailles sont très impactés	Un mode de chasse ancestral Qui se défends, dans la cohérence et la nature propre des animaux	Important pour la prédation d'une espèce dont les prédateurs sont faibles, reproduction bonne D'autant plus que de gros dégâts surviennent, galeries sous les maisons, sous les chemins de fer ...	Ras, bon système	Ras, logique	Bien conçu à conserver				
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui										Il est regrettable que la période complémentaire de vénerie sous terre soit remise en cause en permanence car la population de blaireau est en forte hausse dans notre région, provoquant de forts dégâts aux cultures et mettant en danger parfois la sécurité par l'effondrement des terriers.							

Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Indispensable afin de préserver la petite faune protégée et chassable & pour lutter face à la problématique sanitaire que peut causer cette espèce. Voir commentaire général en complément	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Voir commentaire général	Je suis favorable à l'ensemble des périodes définies dans le projet d'arrêter notamment pour permettre la chasse des espèces tout en préservant l'éthique liée à la biologie de celles-ci. Concernant le grand gibier ces périodes sont indispensables afin de maintenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Fédération chasse 71	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Prolongation de la période de chasse aux sangliers judiciaire.		Prolongation de la période de chasse aux sangliers judiciaire													Prolongation de la période de chasse aux sangliers judiciaire	
Particulier	Oui, avec permis mais en dehors de la Saône-et-Loire	Oui																pour ce qui concerne la vénerie sous terre, la période supplémentaire doit être à partir du 15 mai, comme autrefois.	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Garde chasse particulier ACJ	Oui, avec permis mais en dehors de la Saône-et-Loire	Oui	Il est même dommage qu'il ne soit pas plus tôt pour que nous puissions chasser la caille et le pigeon ramier	Ras	Ras, nous sommes dans une unité qui n'a pas dégât	Ras	Ras	Ras	Ras	Ras	Ras. Le renard est en nombre important sur notre territoire et s'occupe particulièrement des faisans et perdrix que nous lâchons en automne	Ras	Ras. Nous sommes envahi de blaireaux sur l'ensemble du territoire. Ça va devenir grave	Ras	Ras. Gros gibiers et renards concernés	Ras	Ras	Domage que la maladie le décime à chaque début d'automne car il est présent sur notre territoire	Tout à fait d'accord avec les dates proposées
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui									Pourquoi demander un avis sur un article du code de l'environnement ?								
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	

Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	D'accord pour le projet d'arrêté préfectoral Il faut limiter les populations de sanglier mais arrêter la chasse au 28 février	Il faut laisser les populations tranquilles durant les mises bas	Tir sélectif du 1er mars au 1er juin en zone sensible						Pour autoriser le tir à l'approche au 1er juin		Pour à partir du 15 juin	Laisser les mercredi samedi et dimanche pour les promeneurs uniquement les allées	Concernant espèces au plan de chasse pour	Pour					
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																			
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																			
Particulier	Oui, avec permis mais en dehors de la Saône-et-Loire	Oui			Cette année il aurait été opportun que l'ouverture soit au 1er Avril en respectant les conditions particulières pour la protection des semis. En ne la permettant qu'au 1er Avril 2025 on aura encore 1 année avec des dégâts importants supportés par la FDC c'est à dire tous les chasseurs.																
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																			
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui			chasse que si il y a des dégâts avant l'ouverture officielle de la chasse en septembre			L'attribution de bagues lièvre serait nécessaire pour les communes de chasse afin de préserver l'espèce (voir Jura)			les chasseurs de renard aimeraient bien chasser cette espèce surtout qu'il y a qd mm des dégâts chez les détenteurs de volaille , mais le ou les présidents voir le CA ne veulent pas proroger les dates de chasse en Mars , parce que les chasseurs et leurs chiens vont déranger la population de sangliers cherchez l'erreur				oui si besoin (sous réserve de plan de chasse neige) mais bon suivre les traces de gibier dans la neige plutôt un loisir ou un plaisir mais pas de chasse				y en reste très peu		
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Non																			

CONSULTATION DU PUBLIC - Projet d'arrêté préfectoral portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse de certaines espèces de gibier pour la campagne 2024/2025

Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																aucun observation
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Nous limitons le nombre de journée (3 premiers dimanche) et de prélèvement (un seul) pour la saison.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Rien à rajouter.	Projet en accord avec mes attentes de chasseur.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	favorable sans restriction.	sans remarque	sans remarque	sans remarque	sans remarque	avis favorable	sans remarque	avis favorable	sans remarque	sans remarque	sans remarque					
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	ok pour les dates proposées	ok pour les dates du tir d'été au 1/06	il faut autoriser le tir à l'affut des semis de printemps(mais).	sans avis	sans avis	baisse de la population soyons raisonnable sur les prélèvements	il faut favoriser le gibiers reproducteur	le tir à l'affut au 1/06 est bien adapté	sans avis	seule façon de réguler les blaireaux	baissé le prix des locations	limitée au sanglier	sans avis	favoriser le lâcher de reproducteurs	sans avis	il faut décentraliser les décisions de façon à adapter à chaque territoires et sociétés les dates de chasse en fonction des priorités.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Je valide le contenu	Je valide le contenu	Je valide le contenu	Je valide le contenu	Je valide tout à fait le contenu	Je valide le contenu	Je valide le contenu	Je valide le contenu	Je valide	Je valide	Je valide	Je valide	Je valide	Je valide	Je valide	Je valide l ensemble de l arrete
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Je valide Arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation de l'arrêté	Validation	Le retour au 15 mai serait judicieux en fonction des dégâts causés aux infrastructures	Arrêté validé	Arrêté validé	Arrêté validé	Arrêté validé	Arrêté validé	Merci de prendre en compte les observations sur le blaireau
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	la date retenue me parait logique dans la saison.	On a de belles populations de chevreuil mais qui doivent étre surveillées,car un accroissement nuirait fortement aux plantations forestières .	régulation impérative,beaucoup de dégât en agriculture.					La régulation doit étre maintenue car cette espèce est quand même porteuse de maladie contagieuse à l'homme,provoque des dégats en aviculture et aussi sur les populations de petits gibiers qui ont déjà beaucoup de mal à subsister.								La régulation du blaireau doit étre maintenue .Cete espèce pose de serieux problèmes en agriculture (casse de matériel)mais aussi par exemple le long des voies ferrées ou la SNCF injecte et gaspille des milliers d'euro de béton dans les blaireautières alors que ceci ne fait que déplacer le problème dans le talus opposé.
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																

Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Non	Ouverture aux alentours du 15 septembre et fermeture au 31 janvier	Ouverture pour le chevreuil début octobre	Chasse du sanglier tous les jours dès le début de l'ouverture jusqu'au 31 décembre, trop de marcassins pris par les chiens en janvier.				Chasse 2 jours par semaine laissé au choix des présidents de société avec un quota à définir par la fédération suivant les comptages effectués.	Etant donné que c'est du gibier de tir laisser les sociétés agir au cas par cas si celui-ci pose problèmes aux éleveurs ou aux particuliers par le piégeage ou les actions ponctuelles des gardes particuliers.	Chasse de passionnés avec de très bons chiens. Aujourd'hui avec le manque de petit gibier tous se disent spécialistes pour courir les bois avec des chiens.	Base de la chasse Française le lapin manque à beaucoup de chasseurs. Que faire ?						
Particulier	Non, sans permis de chasser	Non	Parce que je sais qu'une interdiction est un doux rêve, notamment sur notre département, je souhaite en tout cas une réduction de la période de chasse entre le bien-être de la nature avec des hivers qui restent compliqués et le bien-être des usagers qui se terrant pour la plupart avec l'ouverture de la chasse. Proposer une extension entre avril-mai pour les semis, même si cela resterait appliqué que sur certaines zones est pour moi une fin de non-recevoir.	Je suis contre les tirs d'été et pour revoir les plans de chasse à la baisse sur ces espèces. Elles paient un certain tribut lors de la saison de chasse entre les individus abattus et les collisions routières ce qui est bien assez suffisant. Sur ce dernier point, j'insiste sur le fait que les collisions sont beaucoup plus fréquentes lors de la période de chasse et dues à la chasse elle-même et les mouvements qu'elle génère. Contrairement à ce que les chasseurs peuvent dire, en expliquant la nécessité de leurs pratiques par les collisions trop fréquentes. Une étude divulguée par "Animal Cross" l'explique très justement. C'est bien en Automne-Hiver, par la chasse et la fuite des mammifères lors de ces battues, qu'ont lieu le plus de collisions. Les plans de chasse doivent être revus à la baisse car nous sommes dorénavant une terre de loups (de passage ce qui n'est pas plus mal vu la finalité pour eux) et surtout de lynx qui ont besoin eux aussi de proies. En tant que carnivores stricts, le loisir des chasseurs est par contre une nécessité vitale pour les lynx. Une nécessité qui permettra aussi de réduire les attaques sur les élevages. "Laisser sa part au sauvage" comme le disent si bien les Suisses.	Je n'ai pas assez de visibilité sur ce dossier pour m'exprimer mais je précise juste que le loup est un bon régulateur naturel des sangliers. Certains se plaignent de l'explosion démographique des sangliers et en même temps, veulent éradiquer le loup. Contre-productif!	La population se porte mal sur le département avec un nombre très restreint d'individus, essentiellement dans le secteur Morvan. Je suis d'avis à ne pas amplifier le plan de chasse prévu. De plus, là aussi, les loups sont des prédateurs naturels et ont besoin de proies sauvages qu'ils préfèrent au bétail. Les études l'ont prouvé. Augmenter les plans de chasse tout en demandant aux loups de ne pas s'approcher des exploitations agricoles me semble une équation impossible.	0 tir. La population est estimée à 15 individus sur le 71. Comment pouvons-nous estimer qu'il faut dans ces conditions abattre un individu? Pour la forme? Pour montrer qui se croit supérieur à tort?	De nombreux prédateurs naturels sont là pour maintenir la population dans un niveau satisfaisant et qui n'explose pas. Laissons les faire leur travail. Favorable à une réduction du plan de chasse.	C'est un point particulier car pour les faits, notamment, il s'agit encore bien souvent d'oiseaux d'élevages inadaptés à la vie sauvage. D'où l'action du renard et d'où le souhait de beaucoup de le tirer. Arrêtons les lâchers avant les journées de chasses et laissons la nature reprendre la gestion des populations. D'autant plus que celles-ci n'explorent pas.	Le renard est persécuté à tort toute l'année. Je demande l'arrêt de cette persécution. La notion de chasse anticipée est d'autant plus obsolète, aussi avec les éléments scientifiques sur l'utilité dans nos écosystèmes du renard. Notre département, majoritairement agricole avec des terres céréalières et d'élevages de bovins, doit faire une place de choix au renard qui est un acteur essentiel à nos milieux. Travailleur à plein temps, économiquement et écologiquement parlant très efficace et sans pesticides. Pour les poulaillers, une bonne protection fera du renard un voisin permanent et non pas un nouvel individu qui ne fera que prendre une niche écologique, au fur et à mesure des abattages.	A bannir jusqu'à la fin des temps. Si vous en doutez, demandez l'avis de la population.	A bannir jusqu'à la fin des temps. Si vous en doutez, demandez l'avis de la population.	Je n'ai pas assez d'éléments en ma possession pour s'exprimer sur ce point mais je suis contre par principe. L'ONF a par ailleurs donné un avis le 24/04/2024 où cet organisme explique qu'il devrait tenir une position où incitation serait pour que blaireaux et renards ne soient plus tués à l'avenir pour leurs atouts écologiques dans ces écosystèmes.	A proscrire. Le pistage est trop facile et les animaux trop fragiles dans ce type de conditions. Le simple fait de se nourrir nécessite beaucoup d'efforts. Alors ne parlons pas d'une fuite à cause de fusils à leurs trousses.	Pas d'avis n'ayant pas d'éléments suffisamment construits en main pour m'exprimer.	Remarques similaires au lièvre: De nombreux prédateurs naturels sont là pour maintenir la population dans un niveau satisfaisant et qui n'explose pas. Laissons les faire leur travail. Favorable à une réduction du plan de chasse.	Zéro tir avec mise en place de zones sans dérangement (après études du terrain) pour laisser à cette espèce sensible et qui se porte mal la possibilité de se rétablir un peu.	Merci de prendre en compte l'évolution de nos nuisances sur les écosystèmes naturels entre la pollution, les collisions routières, le dérèglement climatique.

Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui							Pour les établissements à caractère commercial la mise en place du dispositif de marquage est tellement compliqué qu'il en est dissuasif....	Vu le nombre de renards aujourd'hui pourquoi lé son tir anticiper a la chasse du chevreuil?					3 béasses par jour c'est suffisant, maintien du carnet car déclarer sur le mobile est compliqué au vu des zones blanches...	du furet devrait être plus encadré, la majorité des chasseurs pleurent les lapins de jadis alors il est souhaitable de les gérer			
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok		
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui							trop de dégats des les cultures										
Particulier	Oui, avec permis pour la Saône-et-Loire	Oui																	
Particulier	Non, avec permis de chasser	Oui	Les périodes qui sont en vigueur ces dernières années me paraissent adaptées	Pas d avis particulier	Une periode de chasse complementaire maximale pour toutes les zones sinistrees par les degats ou accidents de la route	Pas d avis sur cette question	La gestion du chamois chevreuil passe largement par une regulation du loup .pour le reste on peut faire confiance a la gestion des chasseurs	Un nombre de lièvres limité a3 ou4 par chasseur parait raisonable	Pas d avis sur cette question	Les renards font des ravages sur les œufs de perdrix faisants et au bord des etangs sur les canetons sans compter sur volailles fermières un vrai fleau pour les elevages professionnels et amateurs ils devraient pouvoir etre chasses toute l année compte-tenu du peu de chasseurs intéressés par cette chasse là	Les conditions actuelles paraissent correctes à poursuivre!	La quantité de blaireau a explosee ces dernières années les degats a l agriculture sont preoccupants(terriers dans les bordures de prairies ou des vaches se cassent parfois les pattes- cereales pillées et accidents sur la voie publique.sans compter sur la transmission de la tuberculose aux bovins et autre faune sauvage).la venerie sous terre est la seule solution a l exception du piégeage pour les reguler .cette pratique toute l'année ne me parait pas stupide compte-tenu du peu d equipage qui pratique encorej	Pas d avis tranche sur cette question	La chasse par temps de neige devrait durer vu l encadrement actuel en place sur la plupart des espèces	La situation des populations me paraît stable d après ce que je vois en parcourant tres souvent les forêts de ma region. continuer la gestion actuelle est recevable	Le peu de lapins en place depuis très longtemps peine a se maintenir ils paient un lourd tribu a la proliferation des fouines , renards - buses.des corbeaux et pies pour les bébés. Pour sauver le lapin encourager le piegeage	Pas d avis	Je pense que toute radicalite dans les reglementations sont contre productives .un peu de bon sens serait bienvenu .ecouter les gens du terrain devient urgent.donner la parole a ceux qui apprennent l environnement sur les reseaux sociaux ne mènera qu à l affrontement idéologique voire pire .la nature ni gagnera rien malheureusement	